

POLITIQUE

CONTRÔLE INTERNE DE COVÉA FINANCE

Mise à jour :
14 février 2023



I. Définition du Contrôle Interne AMF

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par les dirigeants responsables et les personnels des sociétés, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements auxquels la société est soumise ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale et communiquées aux collaborateurs ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs (corporels ou incorporels comme le savoir-faire ou la réputation) ;
- la fiabilité des informations émises, notamment financières, à travers entre autres la séparation des tâches, l'identification de l'origine de l'information, la conformité aux principes comptables et de gestion financière, etc... ;

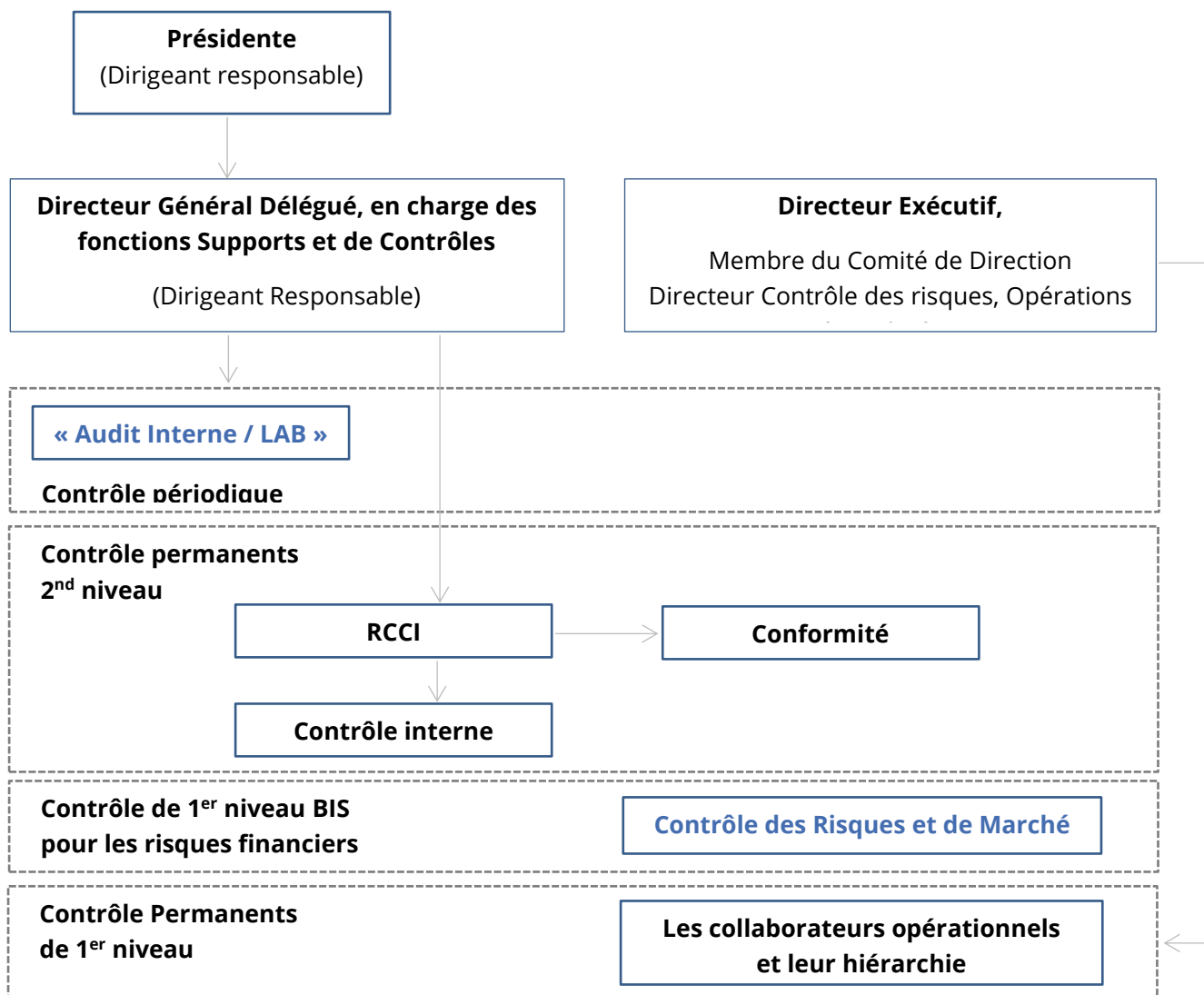
Et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Source : Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne juillet 2010

II. L'organisation du dispositif de Contrôle Interne Permanent chez Covéa Finance

L'organisation du dispositif de contrôle au sein de Covéa Finance, conformément à l'instruction AMF 2014-06.



Dans ce cadre, le dispositif de contrôle interne a pour principaux objectifs de :

- a. Contrôler et assurer la maîtrise des risques opérationnels, détecter tout risque de non-conformité aux obligations professionnelles applicables aux prestataires de services d'investissement ;
- b. D'établir toute mesure pour minimiser les conséquences attachées au non-respect par le prestataire de ses obligations professionnelles ;
- c. Veiller au respect des politiques et des procédures définies ;
- d. S'assurer du respect des stratégies de gestions et de la cohérence des décisions d'investissement et désinvestissement précisées lors des comités de gestion ;
- e. Piloter la cartographie des risques opérationnels de la société de gestion partagée avec les lignes métier, en en qualifiant les risques (probabilité d'occurrence, évaluation de l'impact) ;
- f. Assurer l'amélioration continue des procédures recommandations, actions de correction, suivi de la mise en œuvre ;
- g. Contrôle de la déontologie des collaborateurs et des situations de conflits d'intérêts

Ce dispositif de Contrôle Interne s'appuie sur des systèmes de contrôle intégrés aux processus opérationnels et fonctionnels.

III. Les acteurs du Contrôle Interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la société.

Pour ce faire, chaque collaborateur concerné doit avoir la connaissance et l'information nécessaire pour établir, appliquer le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

Ces acteurs interviennent à 3 niveaux différents :

- deux niveaux de contrôle interne permanent et
- un niveau de contrôle interne périodique (dit « 3^{ème} niveau », ou Audit interne).

IV. Les acteurs du Contrôle Interne Permanent

Audit :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle périodique ▪ Approche thématique 		
Conformité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veille réglementaire ▪ Alignement du dispositif d'alerte avec les risques et normes identifiés 	Contrôles 2 ^{ème} niveau	Contrôle interne <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des procédures ▪ Maîtrise des risques opérationnels
	Contrôles 1 ^{er} niveau	Métiers

On distingue deux niveaux de contrôle interne permanent :

A un 1^{er} (premier) niveau, les contrôles consistent en une surveillance permanente et opérationnelle effectuée dans le cadre du traitement des opérations. Ils portent sur le traitement et la s des opérations en cours de journée et sur la bonne fin des opérations et leur correcte intégration quotidienne dans les systèmes de tenue de position, comptables et de synthèses. Les incidents détectés lors des contrôles de premier niveau remontent aux responsables métiers et sont recueillis par le contrôle interne.

Il est donc nécessaire de maintenir à jour les politiques et procédures afférentes à chaque service, sachant que la fonction contrôle interne ne rédige aucune procédure ni politique couvrant des activités opérationnelles.

Ces contrôles de 1er niveau sont réalisés et formalisés par les métiers.

Le 2ème (deuxième) niveau, les contrôles dits « permanent » sont réalisés à fréquence prédéfinie ou aléatoire, par des entités non impliquées opérationnellement : et l'équipe de Contrôleurs Internes de Covéa Finance dédiée à ces contrôles

Les contrôles de 2ème niveau sont des contrôles permettent de valider l'efficacité et la mise en place des contrôles de 1er niveau et sont ciblés sur la base d'une approche par les risques.

Ces contrôles permanents de 2ème niveau portent sur :

- La conformité des opérations réalisées par la société, de son organisation et de ses procédures internes aux :
 - Obligations et réglementations professionnelles (AMF, Code Monétaire et Financier, etc.) en intégrant les avis formulés et risques identifiés par la fonction conformité ;
 - Engagements contractuels liés aux activités de gestion pour compte de tiers et aux contraintes d'investissement définies dans les prospectus des OPC
 - Décisions prises par les dirigeants de la société.
- La maîtrise des risques opérationnels et de fraude ;
- La sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- Le respect des autres diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations ;
- La déontologie, dont les conflits d'intérêts et les risques de corruption, cf politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Les contrôles de 2nd niveau du contrôle interne sont complétés par les contrôles de la conformité qui réalise ses propres contrôles selon une approche par les risques.

Les missions du contrôle de 3ème niveau (dits « Contrôles Périodiques ») sont assurées par des acteurs indépendants et définies dans la Politique d'Audit Interne.

V. Déroulement des missions et le pilotage de l'amélioration continue

En préambule, le RCCI, ainsi que les membres du Contrôle Interne, disposent des moyens suffisants à l'exercice de leurs missions et des accès à toutes les informations nécessaires tels que les outils et les applicatifs utilisés par la Société dans le cadre de son activité, pour l'exercice de leurs missions.

A. Déroulement des missions de Contrôle Interne de 2^{ème} niveau

La Fonction Contrôle Interne réalise en toute autonomie ses travaux de contrôle selon les fréquences établies dans son plan d'action annuel et sa grille de contrôle, présentés en Comité d'Audit et Conformité.

Chacun de ses contrôles est formalisé. L'ensemble est tenu à la disposition de la conformité, de l'AMF, des commissaires aux comptes, de l'Audit Interne et de l'Audit groupe Covéa.

Toutes les pièces ayant servis aux contrôles sont archivées dans le répertoire du contrôle interne permanent.

En cas d'anomalie constatée lors d'un des contrôles, le contrôle interne avertit par email les opérationnels concernés ainsi que leur hiérarchie en préconisant des actions correctives afin que celle-ci puissent être mises en œuvre immédiatement. Le contrôle interne cesse ses demandes dès lors que l'anomalie est résolue.

Si l'anomalie persiste, le Contrôle Interne escalade ses alertes directement auprès des Dirigeants Responsables.

Si le contrôle relève d'une obligation réglementaire, le contrôle interne remonte les anomalies détectées à la conformité afin de permettre une appréciation des risques de non-conformité

Tous les trimestres, une synthèse des anomalies constatées et des actions engagées est adressée aux membres du Comité de Direction de Covéa Finance. Dans ce rapport d'activité figure des éléments sur le suivi des recommandations, des éléments quantitatifs et qualitatifs sur les constats réalisés au cours du trimestre. Cette synthèse est tenue à la disposition de l'Audit groupe Covéa, de l'AMF et des Commissaires aux Comptes.

VI. Validation des exceptions

La Fonction Contrôle Interne a aussi une mission de conseil et de formation au bénéfice des salariés en vue des procédures internes. Cette mission vient compléter les missions de la Fonction Conformité dans ce domaine

Dans ce cadre toute modification d'une procédure existante ou demande de dérogation à une procédure doit faire l'objet d'un avis formel (généralement par email) et préalable de la part des équipes du contrôle Interne, sous la responsabilité d'un des RCCI.

VII. Le plan de Contrôle Interne

Le détail des missions de la Fonction Contrôle Interne est formalisé au sein d'un Plan d'Action Annuel du Contrôle Interne, validé par le Comité de Direction.

Le RCCI définit un plan de contrôle interne annuel dans le respect des orientations données au sein de Covéa Finance et au sein du groupe Covéa.

Ce plan est ensuite présenté en Comité d'Audit et Conformité. Il peut être enrichi en cours d'année et fait l'objet d'une révision minimale annuelle.

Ce plan est adressé à chaque membre du Comité de Direction de Covéa Finance, à l'audit interne de Covéa Finance et la Direction de Audit Interne du Groupe Covéa. Il est tenu à la disposition des membres du Conseil de Surveillance de Covéa Finance, des commissaires aux comptes et de l'AMF.

La construction du plan de contrôle interne repose sur une approche par les risques :

- L'identification de tous les risques nets opérationnels (recensés dans notre Cartographie des Risques Opérationnels)
- Le recensement de l'ensemble des points de contrôle de 1er et 2ème niveau concernant tant la société de gestion que les OPCVM et les mandats et d'en prévoir la fréquence au regard des risques potentiels,
- La prise en compte des changements touchants aux processus, activités ou périmètre juridique de la société ayant un impact sur les points de contrôle de 1er et 2ème niveau,
- L'analyse des évolutions réglementaires impactant le dispositif de contrôle interne,
- Les éventuelles observations émises par les Commissaires aux Comptes des OPCVM, des mandants ou de la société de gestion,
- Les demandes des Dirigeants Responsables de Covéa Finance,
- Les remarques des synthèses des travaux de l'Audit Interne de Covéa Finance et du Comité des Risques (animé par le Contrôle des Risques de Covéa Finance),
- L'examen des conclusions des contrôles ou enquêtes réalisés par les autorités de tutelle de Covéa Finance,
- L'examen des travaux de l'Audit Interne Groupe ou du Contrôle Interne Groupe,
- L'expertise des équipes de contrôle interne ou d'audit interne,
- Les évolutions réglementaires basées sur les travaux de la Fonction Conformité, ainsi que la veille du Contrôle Interne,
- Les évolutions organisationnelles de la Société, ainsi que ceux du système d'information.

Le plan de contrôle interne doit permettre d'effectuer au moins une fois l'an chacun des points de contrôle de 2nd niveau recensé. Ainsi que de s'assurer que pour les principaux risques métiers des contrôles de 1er niveau pertinents existent.